

29.08.2011 – 15:08 Uhr

Denner peut de nouveau vendre ses capsules de café

Zurich (ots) -

Le tribunal de commerce du canton de Saint-Gall a levé les mesures qui interdisaient provisoirement la vente des capsules de café Denner depuis le 22 juillet 2011. Le leader des discounters alimentaires suisses peut de nouveau vendre ses dosettes. Du mardi 30 août au mardi 6 septembre 2011, les clients peuvent obtenir les quatre sortes de café au prix de réintroduction de 2.95 au lieu de 3.95 francs.

Suite à la décision du Tribunal fédéral datant de quelques semaines, Denner a dû provisoirement retirer de la vente ses capsules de café compatibles avec Nespresso depuis le 22 juillet 2011. La raison en était la réactivation de l'ordonnance superprovisoire. Le leader des discounters alimentaires suisses avait immédiatement formé un recours pour la levée de cette interdiction de vente provisoire auprès du tribunal de commerce de Saint-Gall, à nouveau compétent dans cette affaire en raison de la décision du Tribunal fédéral.

Prix de réintroduction de 2.95 francs

Aujourd'hui, le tribunal de commerce de Saint-Gall a accepté la requête de Denner et toutes les succursales vendront à nouveau les capsules de café. Du mardi 30 août au mardi 6 septembre 2011, Denner propose les quatre sortes de café au prix de réintroduction de 2.95 francs les 12 capsules, soit à 25 centimes la pièce.

La nouvelle décision tombera dans quelques mois

Le tribunal de commerce de Saint-Gall doit maintenant rejuger l'affaire. Denner a toutefois le droit de commercialiser ses dosettes jusqu'à la nouvelle décision du tribunal.

Contact:

Communication d'entreprise Denner

Tél.: +41/44/455'11'51

Mobile: +41/79/340'59'70

E-Mail: medien@denner.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008085/100702930> abgerufen werden.